



La délégation de la carte immobilière

Par **chronos**, le **09/07/2009** à **14:32**

Bonjour,rrrrEtant franchiseur dans une société de gestion de patrimoine,je me demande s'il est possible de déléguer a mes franchisés ma carte professionnelle immobilière.Pour cela j'ai cru comprendre qu'il était faisable de passer différents contrats avec més franchisés,un contrat de franchise mais aussi un contrat d'agent commercial lequel porterait sur tout ce qui relève du domaine immobilier et ainsi pouvoir déléguer ma carte du fait du statut d'agent commercial(car je crois qu'il est possible de déléguer une carte professionnelle à un agent commercial même quand ce dernier ne remplit pas les critères pour détenir une telle carte).rnJe vous remercie d'avance de me donner des indications qui pourront m'être utile.rnrnM.D